

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'INFORMATION
ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES ET FINANCIERES

SERVICE DU PERSONNEL

82/102 du 28/01/82
DECRET N° /MININFO/PT/DAAF/SP
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1980 des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services de l'Information.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

6/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'Arrêté n°2087/EP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

D.F.P.-

(/u le Décret n°62/130/LEP du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62/197/EP du 5 Juillet fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février
1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°65-170/EP du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

D.B.-

(/u le Décret n°62/198/EP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du Décret n°62/196/EP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°75-338 du 19 Juillet 1975 fixant le Statut
Commun des cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Informa-
tion ;

D.C.F.-

(/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant ~~avancement~~
des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au Décret
n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;

(/u le Décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux in-
térêts des Membres du Gouvernement ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative et
Paritaire réunie à Brazzaville en date du 15 Juillet 1981 ;

- D E C R E T E -

.../...

ARTICLE 1ER.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres de la catégorie hiérarchique I des Services de l'Information dont les noms suivent:

CATEGORIE HIERARCHIE I
I/- ADMINISTRATEURS EN CHEF

Pour le 2ème échelon 2 ANS
LITOUA François RTC
LITOULOULOU Joachim D.M.F

II/- ADMINISTRATEURS

Pour le 2ème échelon 30 MOIS
MIENANDI Hyacinthe RTC
Pour le 3ème échelon 30 MOIS
YEBAZONZILA Antoine M.A.E

Pour le 4ème échelon 2 ANS
YABI-YABI André RTC
MCUNGBIO Ghislain Joseph RTC

Pour le 5ème échelon 2 ANS
LOUNDA Bernard RTC

MBALOUA Donatien RTC

INGENIEURS

Pour le 2ème échelon 2 ANS
YILOUKOULOU Félix RTC

Pour le 5ème échelon 2 ANS
NGOUARI-MBOUNGOU Calixte RTC

ARTICLE II.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-/

Fait à LUBUMBASHI, le 28 Janvier 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Information,
des Postes et Télécommunications

Commandant Laurent NTSIBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIGN.-

AMPLIATIONS:

- COMPC..... 1
- MININFO/PT... 2
- LGTEP..... 20
- DFP..... 10
- DB..... 1
- DEF..... 1
- RTC..... 9
- INTERESSES... 10
- SGCM/EC..... 4
- D.M.F..... 2